

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	11	15

Séance du 10 septembre

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 04 septembre 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – E. BARRE – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Absents ayant donné pouvoir : C. BRONISEL à C. COUPLET, M. BOURDIGUEL à E. TRESCARTES, M. MOJAISKY à R. GUILLIN, M. FRERY à C. GUILLAUME

Secrétaire : A. VEDOVATI

FOURRIERE DU SENONAI : ADHESION DE LA COMMUNE DE SALIGNY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de la commune de SALIGNY en date du 1^{er} avril 2026,
- Vu la délibération de la Fourrière du Sénonais en date du 25 juin 2026, portant sur l'adhésion de la commune de SALIGNY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter l'adhésion de la commune de SALIGNY à la Fourrière du Sénonais,
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance
André VEDOVATI



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

